

Qui ?

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Arlysère gère les compétences eau et assainissement sur l'ensemble du territoire.

Quand ?

Quand vais-je recevoir ma facture d'eau et d'assainissement ?

Avec la prise de compétences récente des services d'eau et d'assainissement, le calendrier de facturation 2017 a été modifié. Certaines communes ont déjà reçu leurs factures, d'autres pas. Pas de panique ! Vous recevrez la vôtre prochainement !

Comment ?

- Attention, le règlement de votre facture est à adresser à **LA TRESORERIE D'ALBERTVILLE** (04 79 10 01 00).
- Modalités de règlement :

Par internet avec votre carte bancaire : connectez-vous sur www.tipi.budget.gouv.fr. Indiquez 020161 comme identifiant de collectivité et saisissez la référence indiquée sur votre facture.

Par prélèvement à échéance. Renseignez-vous à la Trésorerie d'Albertville.

Par CB au guichet de la Trésorerie d'Albertville.

Par chèque bancaire ou postale à l'ordre de la Trésorerie d'Albertville.

Adresse : 148 rue JB Mathias CS 60139

73208 ALBERTVILLE CEDEX

En numéraire au guichet de la Trésorerie d'Albertville dans la limite de 300€.

- **Une urgence ?** Les numéros d'urgence sont disponibles sur votre facture, ou bien sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Arlysère : <http://www.arlysere.fr/100-pratique/eau-assainissement/assainissement/>
- Quelle est la qualité de l'eau dans ma commune ?
https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map
- Contacter le service eau et assainissement :
Par formulaires de contact en ligne :
- J'emménage (ouverture d'abonnement)
[Eau – Assainissement / Souscrire son contrat / Formulaire de contact](#)

- Je déménage (résiliation d'abonnement)
[Eau – Assainissement / Résilier son contrat / Formulaire de contact](#)

Pour le cas où vous emménageriez dans une commune située sur le secteur ARLYSÈRE (voir commune concernée en cliquant [ici](#)) : pensez à remplir le formulaire « J'emménage » ci-dessus.

- Questions diverses (formulaire de contact)
[Eau – Assainissement / Questions diverses / Formulaire de contact](#)

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00.

Adresse : Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73 200 Albertville

Téléphone : 04 79 37 14 34

- **Quels sont les tarifs appliqués sur ma facture d'eau et d'assainissement ?**

Pour l'année 2018, les tarifs votés par les anciennes collectivités compétentes ont été maintenus, hors secteurs fonctionnants en Délégations de Service Publique (DSP).

A noter qu'à compter de 2018, le régime de TVA précédemment en vigueur est susceptible d'évoluer pour certains secteurs. Du fait du transfert de compétence, de nouvelles dispositions réglementaires s'appliquent. Ainsi, à compter de 2018, la facturation de l'assainissement sera sans TVA. A l'inverse, un taux de TVA à 5,5% sera appliqué pour l'eau potable.